Le mot du Maire



Chers Amis,

Depuis deux ans, nous espérons tous la fin de cette pandémie qui nous fait vivre au rythme de vagues de contagion à l'issue incertaine, au gré des mutations de ce virus tenace...

A la sortie de l'été, l'espoir de retrouver une vie normale renaissait.

Les campagnes de vaccinations semblaient avoir éloigné les contraintes des confinements et les activités reprenaient progressivement.

C'était sans compter sans cette nouvelle recrudescence de la contamination, qui nous replonge dans l'incertitude de l'avenir et la stricte restriction des animations.

Sur le plan municipal, en 2021, différents projets ont néanmoins pu aboutir :

- L'installation des vitraux de l'église financés par un généreux donateur. Malheureusement, l'inauguration, qui était programmée, a dû être différée.
- Les travaux de l'extension de la place (aire de loisirs et aire de jeux), achevés dans de bonnes conditions. Une manifestation festive sera organisée aux beaux jours.
- L'arrivée de la fibre, en avance sur le programme prévu.

La visite impromptue dans la commune du second personnage de l'Etat, le Président du Sénat Gérard Larcher, fut également un événement marquant de cette année.

Malgré ces aléas, les conseils municipaux se sont tenus presque normalement, et ont envisagé pour 2022 :

- la poursuite des essais et démarches administratives (trop longues) pour la construction de la nouvelle station de captage.

- La mise en œuvre d'une vidéosurveillance, permettant de sécuriser le territoire de la commune. Il faut dire que le contexte sécuritaire actuel est propice à encourager ces initiatives, qui sont accompagnées financièrement par plusieurs partenaires publics (Etat, Région...)

Cette pandémie avait supprimé brutalement tous les projets d'animation envisagés par l'association « La Vandolienne ». L'accalmie de la fin de l'été avaient permis aux membres de se réunir à nouveau et de réfléchir à de nouvelles animations (voyage au Sénat, repas des anciens, fête de la citrouille...).

Malheureusement, à ce jour, l'avenir est redevenu incertain et le calendrier imprécis.

Le départ de Franck fut l'occasion pour la commune de recruter un nouvel employé communal, Philippe, qui est à l'œuvre depuis le mois d'octobre, et qui a déjà pris ses marques dans le village.

Malgré les difficultés, l'équipe chargée de la décoration du village a pu enjoliver les massifs, les agrémenter de petits personnages et compléter les guirlandes lumineuses installées.

Dans ce bulletin, vous aurez également à disposition quelques renseignements pratiques utiles, tels que la nouvelle zone à faibles émissions de Reims, et les calendriers de l'ouverture des déchèteries et du ramassage des ordures ménagères.

Cette année encore, je forme le souhait que le retour à une vie normale soit pour bientôt et que cette nouvelle année autorise rapidement de se retrouver sans contrainte.

Pour conclure, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2022, vœux de santé d'abord, en cette période critique, de prospérité et de bonheur ensuite.

François Mourra

Réunions

_ _ _



Réunions du conseil municipal

(résumé)

REUNION DU 30 AOUT 2021

<u>Présents</u>: F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I. Chevalier, M. Dubois, H.Fournaise, C.Gérard, E.

Griffon et V. Panier

Excusés : G. Novak et F. Servagnat

M.Dubois été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PLACE

Le Maire indique que la réception travaux a eu lieu pour les lots suivants :

- Lot 1 : BATIMENT ASSOCIE (gros œuvre)

Lot 2 : GENIDEM (démolition)

Lot 4: BATIMENT ASSOCIE (charpente et bardage)

Lot 5 : BLANCHARD (électricité)

- Lot 7 : ETC (carrelage)

Il reste un certain nombre de finitions à régler pour :

Lot 3: SOLOTRA (terrassement et VRD),

Lot 6 : CHEYERE (métallerie)

- Lot 8 : PROLUDIC (jeux)

POINT FINANCIER

Le Maire fait le point sur les réalisations financières de ce chantier.

Compte tenu des avenants et de l'état de l'avancement du dossier, le marché négocié HT qui s'élevait à 534 188,60 € a pu être ramené à 526 980,03 €, soit une diminution de 1,35%.

Il rappelle les financements extérieurs obtenus :

- ETAT (DETR): 99 000 €
- REGION: 80 000 €
- GRAND REIMS: 68 000 €
- FCTVA: 100 077 €
- Soit un total de 317 077 €

Il indique que les partenaires financiers de cette opération ont commencé à verser les subventions promises et à ce jour, qu'il ne reste que la subvention de la Région à recevoir.

VITRAUX DE L'EGLISE

Comme prévu, le Maître verrier a achevé la pose des vitraux dans l'église.

Le Maire indique qu'il a rédigé une signalétique explicative des thèmes développés. Des panneaux seront apposés à l'entrée de l'église, sous chacun des vitraux, à la grotte de Sainte Philomène, et sur le pressoir Coquart. Une inauguration sera organisée prochainement.

VIDEOSURVEILLANCE

Suite aux demandes exprimées lors du dernier conseil, le Maire a demandé au SIEM d'ajouter une caméra à l'entrée de la rue de la mairie dans l'étude réalisée qui s'appuie sur les préconisations de la gendarmerie.

Les lieux retenus seraient surveillés :

- par une caméra multi capteur de contexte, installée sur un mât de 8m à l'angle du mur et de l'escalier desservant l'esplanade, qui permettrait de surveiller:
- l'aire de jeux avec terrain de pétanque, le baby-foot, et la sente de la Victoire,
- o l'esplanade, l'aire de loisirs de la Place Sainte-Philomène,
- l'église et ses abords.
 - par une caméra multi capteur et par des projecteurs automatiques pour la visualisation de la salle des fêtes, et l'atelier municipal.
 - par des caméras de lecture des plaques d'immatriculation des véhicules surveillant :
- o l'entrée par la rue de Serzy :
- l'entrée par la rue d'Irval
- l'entrée par la rue Saint Vincent
- o l'entrée par la rue de la mairie

Le matériel logistique nécessaire à l'émission, la collecte des données et le serveur de centralisation.

Cet équipement s'élève à 70 600 € HT, soit 84 720 € TTC

Le montage financier se présente de la façon suivante :

- DETR (Etat): 28 240 € (soit 40% du montant HT)

- CONSEIL REGIONAL : 20 000 € (plafond de la subvention)

FCTVA: 11 296 €
 COMMUNE: 25 184 €
 (autofinancement au budget 2022)

Après discussion, le conseil approuve, à l'unanimité, le projet, charge le Maire de contracter avec le SIEM pour le Mandat de Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'œuvre, de déposer les dossiers de demandes de subvention envisagés auprès des financeurs et de signer tous documents permettant la réalisation de cette opération.

EMPLOYE COMMUNAL

Le Maire indique que l'employé communal était employé à mi-temps entre les communes de Vandeuil et de Romain. Les tâches à effectuer étant en augmentation pour les deux collectivités, Franck Tellier a opté pour un temps plein à Romain. Aussi, notre commune s'est donc mise à la recherche d'un nouvel employé. Le Maire a publié plusieurs annonces (par le site de l'emploi territorial, par celui de la ville de Fismes, par pôle emploi...). Plusieurs candidats se sont présentés et le Maire les rencontre, en compagnie des adjoints. La définition de poste montre que les tâches dévolues sont en augmentation et il est envisagé de réintégrer en fin de contrat les tâches dévolues au CAT dans le contrat concernant le Nord de Vandeuil (Rue de Sachs, Rue de la Robe et Route de Breuil) aux missions du nouvel employé communal.

Le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour acter ce recrutement.

Vu le Code général des collectivités territoriales :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré, il est décidé :

<u>Art.1</u>: Un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 H est créé à compter du 15 octobre 2021

<u>Art.2</u>: L'emploi susvisé relève du grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

<u>Art.3</u>: Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire ou du Président,

à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

<u>Art.4</u>: Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire (ou le Président), pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-3 4 de la loi du 26 janvier 1984.

<u>Art. 5</u>: Aucun diplôme, ni expérience professionnelle n'est exigé.

<u>Art. 6</u>: L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 356 nouveau majoré 334 et l'indice brut 430 nouveau majoré 380.

<u>Art. 7</u>: A compter du 15 octobre 2021, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière technique Cadre d'emplois : C2

Grade : Adjoint technique principal de 2ème classe

- ancien effectif: 1 - nouvel effectif 1 Art. 8: les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, articles 6411, 6451, 6453, 6454, 6455, 6456.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil qu'il a saisi la compagnie d'assurance pour obtenir le remboursement des dégâts occasionnés par la tempête (nettoyage de la place, réparation de l'abribus). Une expertise aura lieu dans les prochaines semaines.

La récente tempête a démontré les très grands risques encourus sur le domaine public, par la présence de très grands arbres non taillés, appartenant à Monsieur Emmanuel Givelet. Plusieurs demandes lui ont été adressées pour qu'il procède à un élagage réglementaire. Devant l'absence de réaction, un constat d'huissier a été effectué et une procédure engagée. Plusieurs habitants du village ont signalé au Maire qu'ils ont également entrepris des démarches pour les mêmes raisons concernant les propriétés privées.

REUNION DU 10 NOVEMBRE 2021

<u>Présents</u>: F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I. Chevalier, C.Gérard, G.Novak et V. Panier.

Excusés: M. Dubois, H.Fournaise, E. Griffon et F.Servagnat.

C.Moreaux été nommé secrétaire de la séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procèsverbal de la dernière réunion de conseil.

AJOUT D'UNE DELIBERATION:

Le Maire indique qu'il y a lieu d'ajouter une délibération concernant des décisions modificatives.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PLACE

Le Maire évoque l'achèvement des travaux d'aménagement de la place. Il indique qu'une ultime réunion, en présence du Maître d'œuvre et de l'assistant Maître d'ouvrage, a permis de régler les derniers problèmes subsistants.

Il remercie les adjoints de l'avoir accompagné assidument lors du suivi de ces opérations.

Le Maire expose au conseil les réalisations financières de ce chantier.

Compte tenu des avenants et de l'état de l'avancement du dossier, le marché négocié HT qui s'élevait à 534 188,60 € a pu être ramené à 526 980,03 €, soit une diminution de 1,35%. Les subventions sollicitées auprès des financeurs ont été réglées rapidement et intégralement.

Il rappelle les financements extérieurs obtenus :

ETAT (DETR): 99 000 €
 REGION: 80 000 €
 GRAND REIMS: 68 000 €
 FCTVA: 100 077 €
 Soit un total de 317 077 €

L'inauguration de cette opération sera programmée au printemps.

VITRAUX DE L'EGLISE

Comme prévu, le Maître verrier a achevé la pose des vitraux dans l'église et les protections grillagées ont été posées.

Le Maire indique qu'il a rédigé une signalétique explicative des thèmes développés, qui sera fixée sous chaque vitrail.

L'inauguration est programmée pour le dimanche 12 décembre. Une messe de bénédiction sera célébrée par Monseigneur Eric de Moulin Beaufort, Archevêque de Reims suivie d'un verre de l'amitié. Les habitants seront invités à cet événement.

VIDEOSURVEILLANCE

Le Maire informe le conseil du déroulement de ce dossier déjà détaillé lors des précédents conseils municipaux. Comme prévu, les demandes de subventions ont été déposées à la Sous-préfecture (DETR) et à la Région Grand Est.

Une convention d'utilisation des supports d'éclairage public du Grand Reims pour la fixation des caméras est en cours de signature, sans coût pour la commune.

Une demande d'autorisation de l'implantation d'un dispositif de vidéo surveillance auprès de la Préfecture est en cours.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire rappelle que comme l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et son décret d'application n°86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

Les missions réalisées par le Centre de Gestion seront formalisées par la signature d'une convention de gestion.

Ces actions consistent :

- A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via le logiciel mis à disposition par l'assureur. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.
- Vérifier la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle.
- o Suivre les processus d'adhésion.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du Centre de gestion.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le conseil que la Communauté Urbaine du Grand Reims délibérera prochainement pour approuver le schéma directeur d'assainissement de l'ex-territoire de la Communauté de communes Fismes-Ardre et Vesle et autoriser la Présidente à solliciter l'ouverture de l'enquête publique pour approbation du zonage.

La commune de Vandeuil est située dans le zonage concerné par l'assainissement collectif.

Cette proposition est conforme au souhait exprimé par le conseil municipal.

QUALITE DE L'EAU ET HARMONISATION DU PRIX DE L'EAU

Le Maire commente la projection du document présenté lors du conseil d'orientation de l'eau et de l'assainissement dont il est membre. Il indique qu'un groupe de travail réfléchit sur les conséquences de l'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire du Grand Reims.

Les premiers résultats montrent que deux hypothèses ont été retenues dans le cas d'une facture type de 120 m3 :

- Augmentation de 1,5% sur 10 ans : les usagers de Vandeuil verraient leur prix de l'eau baisser de 42 € à terme, soit une baisse de 19% environ.
- Augmentation de 1% sur 10 ans : les usagers de Vandeuil verraient leur prix de l'eau baisser de 52 € à terme, soit une baisse de 23% environ.

SINISTRE LIE A LA TEMPETE

Le Maire informe le conseil qu'il a saisi la compagnie d'assurance pour obtenir le remboursement des dégâts occasionnés par la tempête (nettoyage de la place, réparation de l'abribus). Une expertise a eu lieu en présence des experts des deux parties.

Après plusieurs relances, la commune a été informée que le montant des dommages subis s'élève à 1 196,40 € et sera versé prochainement.

La récente tempête ayant démontré les très grands risques encourus sur le domaine public, par la présence de très grands arbres non taillés, appartenant à Monsieur Emmanuel Givelet, plusieurs demandes lui ont été adressées pour qu'il procède à un élagage réglementaire.

Sous la demande de l'assurance, le propriétaire a effectué un élagage partiel.

Aussi, afin que tout risque soit éliminé, la procédure sera poursuivie jusqu'à achèvement complet de l'opération.

STATION DE CAPTAGE

Le Maire signale au conseil que des essais de mesure du débit de la source ont été effectués récemment. Il attend la communication de ces résultats, qui détermineront la procédure administrative à mettre en œuvre pour la poursuite de cette opération.

<u>CALENDRIER DE RAMASSAGE DES ORDURES</u> MENAGERES

Le Grand Reims réorganise les tournées de ramassage en vue de leur optimisation. Les conclusions pour les habitants concernent principalement :

- Une fréquence de collecte en tri sélectif de 1 fois par semaine
- Harmonisation à deux jours de collecte /semaine à toutes les communes

A partir du 1^{er} janvier 2022, Vandeuil sera donc collectée

- Jeudi en ordures ménagères
- Vendredi en tri sélectif

Une information du public sera organisée en fin d'année (calendrier, note de diffusion et diffusion sur le site du Grand Reims)

DEFIBRILLATEUR

Le Maire signale que le défibrillateur placé à la mairie est en ordre de fonctionnement, car une maintenance annuelle est effectuée.

Il suggère de programmer une nouvelle séance de formation, comme cela avait été décidé avant la crise du COVID. Le conseil approuve cette proposition.

DECISION MODIFICATIVE

Le Maire informe le conseil que le chantier d'aménagement de la place étant achevé, il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes pour deux raisons :

- clôturer les opérations financièrement,
- rendre éligibles au fonds de compensation de la TVA les dépenses d'études et de prestation réalisées en amont des travaux.

- COMPTES DEPENSES

Nature	Ouvert	Réduit
Terrains bâtis	40 000,00	
Personnel non titulaire	2 000,00	
Virement à la section d'investissement	40 000,00	
Autres	6 000,00	
Bâtiments publics		48 000,00
Total	88 000,00	48 000,00

COMPTES RECETTES

Nature	Ouvert	Réduit
Virement de la section d'exploitation	40 000,00	
Total	40 000,00	0,00

CREDITS A OUVRIR

Nature	Montant
Terrain bâti	72 921.05
Total	72 921.05

- CREDITS A REDUIRE

Nature	Montant
Frais d'étude	72 921.05
Total	72 921.05

VISITE DU SENAT

Le Maire indique qu'en liaison avec l'association La Vandolienne, un voyage du Sénat a été programmé. Celui-ci sera ouvert aux conseillers municipaux et membres de l'association en priorité et élargi aux premiers inscrits du village. Le coût du transport sera supporté par la commune.

COLIS DE NOEL

Comme tous les ans, le conseil décide d'offrir un colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus. Cette année, la consultation pour cette opération concerne 25 colis simples et 7 colis pour couples. Les prix restent fixes, 60 € pour un couple, et 45 € pour une personne seule.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique que le recrutement de l'employé communal s'est déroulé dans de bonnes conditions. Il a regretté que les candidats proposés par Pôle emploi ne se soient pas présentés, sans s'être excusés, aux convocations d'entretiens proposées.

Monsieur Philippe Mignon a pris son poste à la mioctobre et Claude Moreaux, adjoint chargé de son suivi, est satisfait de son intégration.

Le Maire signale au conseil qu'il a été informé par une nouvelle habitante du village du vol du poteau de parking privé implanté sur sa propriété.

0 0 0

Etat Civil 2021

000

Tout d'abord, cinq naissances, Nicolas Mourra, le 1^{er} février 2021 Marin Meunier, le 25 février 2021 Léo Tourny, le 1^{er} avril 2021 Louise Dutheil, le 10 juillet 2021 Adam Fournaise, le 16 juillet 2021 Et enfin, un décès, Claude Grasset, le 13 janvier 2021



Médaille offerte par le Président du Sénat Gérard Larcher au Maire, lors de sa visite à Vandeuil

Infos pratiques

ZONE A FAIBLES EMISSIONS

La Communauté urbaine du Grand Reims, la Ville de Reims et la Ville de Tinqueux ont œuvré pour mettre en place une zone à faibles émissions sur le territoire de l'agglomération rémoise. Cette dernière est effective depuis le 1er septembre 2021.

« L'action menée par la Ville de Reims, la Ville de Tinqueux et la Communauté urbaine du Grand Reims répond à un enjeu primordial : protéger la santé de ses administrés. En 10 ans, la qualité de l'air s'est améliorée sur le territoire, mais la concentration d'un polluant, le dioxyde d'azote, reste au-delà des seuils réglementaires. La source principale de ce polluant est la circulation routière, tous véhicules confondus. Ce fait s'illustre notamment sur la voie Taittinger (A344), axe le plus pollué de notre territoire, qui a une incidence notable sur les lieux de résidence et de loisirs en proximité.

La Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEM) est une zone réduite au centre-ville de Reims et à l'A344 (entre les échangeurs de Tinqueux et Cormontreuil), secteurs nécessitant une action renforcée de nos collectivités. Les véhicules bénéficiant d'un certificat CRIT'AIR 2 (y compris les diesels), CRIT'AIR 1 (essence, hybrides, gaz) et électriques peuvent y circuler.

La restriction concernera progressivement, à partir de septembre 2021 puis janvier 2022, date d'entrée en vigueur des contrôles, les véhicules non classés et CRIT'AIR 5, en janvier 2023, les CRIT'AIR 4 et en janvier 2024, les CRIT'AIR 3.

Il est donc impératif de se munir, dès à présent, de la vignette CRIT'AIR à l'adresse www.certificat-air.gouv.fr ou en remplissant le document joint.

Les informations sur la mise en œuvre de la ZFEm sont disponibles sur :

www.reims.fr/zfem ou www.grandreims.fr/zfem ou au 03 26 77 78 79.

DECHETERIES

Jours et horaires d'ouverture de la déchetterie de Fismes :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : De 9 h à 12 h* et de 14 h à 18 h* Jeudi De 14 h à 18 h*

Dimanche et iours fériés : Fermée

*Dernier accès 15 minutes avant la fermeture

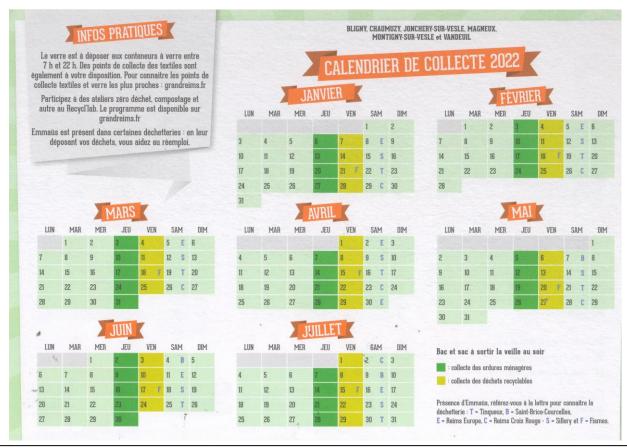
Jours et horaires d'ouverture de la déchetterie de Jonchery-sur-Vesle :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 9 h à 12 h* et de 14 h à 18 h*

Jeudi : de 9 h à 12 h*

Mardi, Dimanche et jours fériés : Fermée *Dernier accès 15 minutes avant la fermeture

Calendrier des ordures ménagères















Les essais de pompage de la nappe



La construction de la nouvelle station de captage de Vandeuil nécessite que des essais de pompage soient effectués afin de vérifier les débits disponibles.

Ces essais permettront d'estimer le débit de pompage à mettre en place pour obtenir un rabattement de nappe adapté au projet. Les résultats sont également nécessaires pour réaliser le dossier « Loi sur L'eau » relatif aux travaux projetés et en définir le régime : déclaration ou autorisation.

Le grand vitrail de l'église



Les travaux d'aménagement de la place





Vues aériennes











Illuminations du village

















Animations





La soirée Beaujolais





Le départ de Gilbert et de Laurette





Les décorations de Noël













